

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
0413317376

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2017
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

OBJET : Action "SAS Prévention RSA" : convention liant le Département des Bouches-du-Rhône et la Mission Locale du Pays Salonais

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la Déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département est en charge de la politique publique d'insertion sociale et professionnelle. La loi précise que chaque bénéficiaire du Revenu Solidarité Active (BRSA) a droit à un accompagnement social et/ou professionnel, adapté à ses besoins, réalisé avec un référent de parcours, de façon à retrouver un emploi.

Le Conseil départemental finance dans son Programme Départemental d'Insertion (PDI) des dispositifs portés par des partenaires en participant non seulement aux dépenses de structures mais aussi aux résultats obtenus.

La demande présentée dans ce rapport ressort de la politique obligatoire d'insertion. Elle est portée par l'association Mission Locale du Pays Salonais
L'action relève de l'accompagnement socio professionnel.

Il s'agit d'un renouvellement d'action.

L'association Mission Locale du Pays Salonais propose l'action « SAS Prévention RSA » pour 110 jeunes ayants-droit de bénéficiaires du RSA âgés de 16 à 24 ans sortis du système scolaire, jeunes en grande difficulté et personnes éligibles au RSA dans l'année, sur les territoires de Salon-de-Provence/Berre et d'Arles.

Cet accompagnement socio-professionnel global se déroule essentiellement sous la forme d'entretiens individuels approfondis qui assurent le diagnostic, l'orientation, le soutien et l'accompagnement du jeune afin de le suivre dans le cadre de l'emploi et/ou de la formation. Parallèlement à ces entretiens, les jeunes entrant dans le dispositif SAS PREVENTION bénéficient de toutes les autres actions collectives existantes et offertes par la Mission Locale :

- des ateliers d'aide à la recherche d'emploi ;
- des informations collectives ;
- des forums emploi thématiques ou généralistes ;
- une bourse à l'alternance ;
- un réseau de parrainage ;

- des visites d'entreprises ;
- un développement d'un maillage entreprise identifié ;
- une mobilisation des mesures et dispositifs existants (AE ; Pôle Emploi ..).

Les freins à l'insertion professionnelle sont essentiellement d'ordre familial, administratif, linguistique. Ils concernent également l'implication, l'assiduité, la qualification, la mobilité et la posture professionnelle.

Ainsi le lien avec le référent social et la famille est fondamental pour la poursuite de l'accompagnement.

Objectifs de l'action :

Objectifs opérationnels :

- Mettre en place un sas d'accueil et d'accompagnement spécifique renforcé à destination du public ciblé et orienté par l'ensemble des acteurs du territoire ;
- Construire des parcours individuels cohérents dans le cadre d'une approche globale ;
- Prendre en charge, le plus rapidement possible, l'ensemble des problématiques d'insertion sociale et professionnelle des jeunes ciblés, de manière à concrétiser des parcours individuels en direction de la formation et/ou de l'emploi et ainsi prévenir une entrée dans le dispositif RSA en les articulant avec les mesures d'accompagnement de droit commun ;
- Permettre une sortie positive par une solution emploi et/ou une formation qualifiante.

Objectifs quantitatifs :

- 110 jeunes accompagnés dont 100 résidant sur 14 des 17 communes du Pôle d'Insertion Salon Berre et 10 issus du Canton d'Orgon (4 communes du Pôle d'insertion du Pays d'Arles) ;
- 25 jeunes sortis du dispositif avec une solution emploi ou formation ;
- Nombre de personnes accompagnées pour lesquelles une entrée dans le dispositif RSA a pu être évitée ;
- Nombre de contrats de travail signés ;
- Nombre d'entrées en formation qualifiante et ou professionnelle (nombre et type) ;
- Nombre d'intégrations réussies.

En ce qui concerne les résultats obtenus précédemment,

bilan final de l'action 2016:

- 112 jeunes accompagnés (76 sur Salon de Provence, 34 sur les communes alentours et 2 sur le canton d'Orgon) ;
- 71 nouvelles intégrations ;
- 27 sorties positives :
 - 8 jeunes en CDD de plus de 6 mois
 - 6 jeunes en CDI
 - 3 jeunes en contrats d'apprentissage
 - 10 jeunes en formation qualifiante ;
- 15 jeunes ont eu accès aux dispositifs de droit communs ;
- 7 jeunes ont été orientés vers d'autres dispositifs ;
- 76 jeunes sont en étape de parcours :
 - 36 sont en étape de parcours formation ;
 - 6 sont en immersion ;
 - 3 sont positionnés sur des CDD insertion ;
 - 3 sont positionnés sur des CDD saisonnier ;

- 23 sont en intérim
- 5 sont positionnés sur des CDD DE moins de 6 mois.

bilan intermédiaire de l'action 2017 couvrant la période du 01/01/2017 au 30/06/2017:

- 69 jeunes accompagnés (13 ayants droit et 56 jeunes de plus de 24 ans en situation de rupture) Parmi ces jeunes, 51 résident sur Salon de Provence, 17 sur les communes alentours et 1 sur le canton d'Orgon ;
- 30 nouvelles intégrations ;
- 7 sorties positives ;
- 5 CDD ;
- 2 formations qualifiantes.
- 1 jeune a eu accès aux dispositifs de droit commun ;

En conséquence, les résultats de l'action sont satisfaisants.

Aussi, il est proposé de renouveler cette action du 01 janvier 2018 au 31 décembre 2018 avec les mêmes objectifs que le conventionnement précédent.

Il vous est proposé d'accorder un financement de 25.000,00 € à l'association Mission Locale du Pays Salonais selon la proposition énoncée dans le tableau ci-après :

<p align="center">Mission Locale du Pays SALONNAIS</p> <p><u>Statut</u> : Association</p> <p><u>Adresse siège social</u> : 50 rue Saint-Lazare 13300 SALON EN PROVENCE</p> <p><u>Nom du Président</u> : Monsieur Erik KHELFA</p> <p><u>Nom du correspondant</u> : Madame Aurélie FAURE</p>	<p align="center">SAS Prévention RSA</p> <p align="center">du 01/01/2018 au 31/12/2018</p> <p align="center">Pôle 10 (Salon/Berre) Et Pôle 7 (Arles)</p>	<p>110 jeunes ayants-droit BRSA âgés de 16 à 24 ans sortis du système scolaire, jeunes en grande difficulté et personnes éligibles au RSA dans l'année</p>	<p align="center"><u>Montant total de l'action</u> : 57.562,00€</p> <p align="center"><u>Montant accordé Année 2017</u> : 25.000,00€</p> <p align="center"><u>Montant proposé Année 2018</u> : 25.000,00€</p> <p align="center"><u>Cofinancement</u> : aucun</p> <p align="center"><u>Autofinancement</u> : 32.562,00€</p>	<p align="center">2017.7/98</p> <p align="center">INS 000838</p> <p align="center">CTD du 08/09/2017</p> <p align="center">Renouvellement de la convention 2017</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Cette dépense d'un montant total de 25.000,00 € sera imputée au chapitre 017 du budget départemental.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL